



Ville d'Isbergues
Place Emile Basly
CS 70029
62330 ISBERGUES
Tél. : 03.21.61.30.80
E-mail : contact@ville-isbergues.fr

DCM 24.01.04

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du
29 mars 2024**

**Date de convocation :
22 mars 2024**

Objet :

Modification du tableau des effectifs

**Votes pour : 26
Vote contre : 0
Abstention : 0**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf mars, à dix-huit heures, le conseil municipal de la ville d'ISBERGUES, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur David THELLIER, Maire.

Etaient présents : M. David THELLIER - M. Eric HEUGUE - Mme Laurie LECRINIER - Mme Nathalie LEGRAND - Mme Sandrine ALLOUCHERIE - M. Sébastien MILON - Mme Aude DERVILLERS - Mme Marie-France VERREMAN - Mme Marie-Paule CLAREBOUT - M. Benoît COUPET - M. Vincent GALLOIS - Mme Hélène BARRAS - Mme Caroline BERROD - M. Michaël DELHAYE - Mme Stéphanie DELMARE - M. Maxime THERY - Mme Micheline DAUTRICHE - M. Pascal GANTOIS - Mme Nathalie DELZONGLE - M. Thierry DISSAUX - M. Michel BINCTEUX - M. Didier RINGARD, formant la majorité des membres en exercice.

Membres excusés ayant donné procuration :

- M. Laurent DANIEL a donné procuration à M. David THELLIER ;
- Mme Véronique LUPART a donné procuration à Mme Laurie LECRINIER ;
- M. Steve CAMPAGNE a donné procuration à Mme Sandrine ALLOUCHERIE ;
- Mme Séverine GODART a donné procuration à M. Sébastien MILON.

Membres absents : Mme Noémie MATTON - Mme Frédérique SAUVAGE - Mme Céline COTTREZ.

Monsieur Pascal GANTOIS est nommé secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Monsieur le Maire indique qu'en raison des départs et arrivées, des avancements de grade, des promotions internes et afin de mettre en concordance le tableau des effectifs avec les délibérations ayant créé divers postes, il convient de prévoir et de supprimer les postes suivants au tableau des effectifs à compter du 29 mars 2024.

Il ne s'agit pas de créer une dépense supplémentaire mais de permettre le remplacement rapide lors de départ d'agents (mutation, retraite...).

Le conseil municipal, après délibération, décide :

De supprimer :

- 1 poste d'Attaché Principal ;
- 1 poste d'Adjoint Administratif principal de 1^{ère} classe ;
- 1 poste d'Adjoint Administratif principal de 2^{ème} classe ;
- 1 poste d'Adjoint Administratif ;
- 1 poste d'Adjoint Technique principal de 1^{ère} classe ;
- 1 poste d'Adjoint Technique ;

Et de créer :

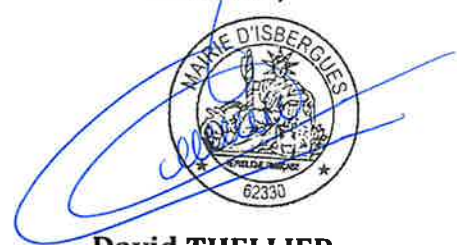
- 1 poste d'Adjoint Administratif ;
- 1 poste d'Adjoint Technique principal de 1^{ère} classe ;
- 1 poste d'Adjoint Technique principal de 2^{ème} classe ;
- 1 poste d'Adjoint Technique.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Délibération publiée le 08 AVR. 2024, article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Certifiée exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous-Préfecture
et de la publication électronique**
le 08 AVR. 2024

Le Maire,



David THELLIER.